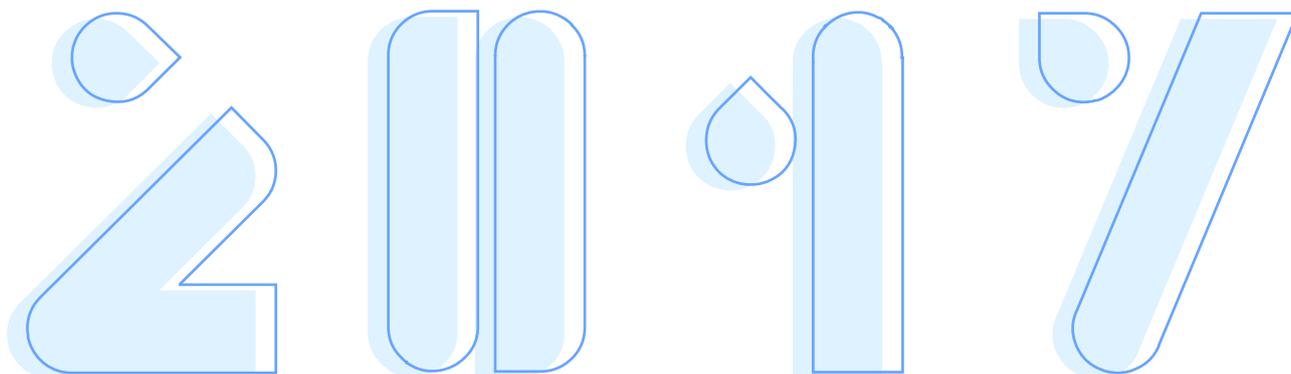


RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2017



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	p.3
2	VIE INSTITUTIONNELLE ET AUDIENCES	p.4
3	LES COMMISSIONS DU FONJEP	p.7
4	GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES	p.6
5	BUDGET	p.8
6	POSTES FONJEP	p.10
7	SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	p.13
8	PAJEP	p.15
9	LE FONJEP EN RÉGION	p.17



En 2017, le Fonjep a engagé de nouveaux projets pour renforcer son soutien au développement des associations de jeunesse et d'éducation populaire. En parallèle, il a poursuivi son action en améliorant sa lisibilité et en structurant son organisation régionale. Voici un aperçu synthétique des axes forts de l'année.

STRUCTURER LA COGESTION EN RÉGION

Les 16 délégués régionaux ont été élus au cours de l'année. Une « feuille de route cadre » et une instruction interministérielle¹ sont venues préciser leur action et celle des comités régionaux. Tout est donc prêt pour l'installation des comités en 2018.

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ASSOCIATIONS

Depuis 2 ans, le Fonjep a lancé avec le Cnajep² un groupe de travail pour mener une réflexion sur l'évolution des modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Quatre actions ont été définies pour capitaliser, diffuser, accompagner et expérimenter des expériences d'évolution des modèles socio-économiques aptes à assurer la viabilité des projets associatifs du secteur. En 2018, les chantiers de mise en oeuvre vont être lancés, avec l'appui de l'Adasi³.

Guillaume RODELET
Secrétaire du Fonjep, Fédération nationale Familles Rurales
Nouria DUTHOIT MESSAOUDI
Déléguée générale du Fonjep

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS ASSOCIATIFS

Cette année, 5 293 postes Fonjep ont été cofinancés car ils contribuent au développement du projet des associations de jeunesse et d'éducation populaire bénéficiaires. 48 061 836 € de subvention ont ainsi été reversés. Une enquête du Commissariat général à l'égalité des territoires parue cette année a permis de rendre plus lisible l'action ainsi cofinancée.

ÉCHANGER, S'ENTRAIDER

Dans le cadre des dispositifs de solidarité internationale gérés par le Fonjep, 1 636 volontaires sont partis en mission dans 93 pays, 45 postes Fonjep d'éducation au développement ont été financés, et 1 161 jeunes sont partis en échange solidaire JSI ou VVV-SI. Par ailleurs, l'expérimentation d'un service civique à l'international a été lancée.

DÉVELOPPER LA MÉMOIRE DU SECTEUR

Le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep) a accompagné 3 nouvelles entrées d'archives cette année. Il a également activement participé au lancement du projet « L'histoire se construit aujourd'hui », initié par l'Adajep et soutenu par le Fonjep. L'objectif : renforcer la sensibilisation des associations du secteur à la gestion de l'information et des archives.

AMÉLIORER LA COMMUNICATION

En 2017 le Fonjep a lancé un plan de communication pour renouveler son image et rendre plus lisibles ses missions au national et en région, avec notamment le lancement d'un nouveau site internet et de son compte Twitter. Parallèlement, le Fonjep a modernisé l'extranet qui permet aux partenaires (État, collectivités, associations) de gérer les postes Fonjep.

1- Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017 relative au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
2- Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
3- Association pour le développement de l'accompagnement à la stratégie et à l'innovation des projets d'intérêt général

VIE INSTITUTIONNELLE ET AUDIENCES

Le conseil d'administration du Fonjep est composé à parité de représentants de l'État et des collectivités territoriales (membres de droit) et de représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (membres actifs). En 2017, le conseil d'administration du Fonjep s'est réuni 5 fois, tout comme le bureau.

Le bureau élu par le conseil d'administration après l'Assemblée générale du 28 juin 2017 a été modifié à la suite de changements de représentants et d'élections. Fin 2017, il est composé comme suit :

PRÉSIDENTE

Nadine DUSSERT

Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)

VICE-PRÉSIDENTS

Daniel FRÉDOUT

Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France (CMJCF)

Mathias LAMARQUE

Ministère de l'Éducation nationale (DJEPVA)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Guillaume RODELET

Fédération nationale Familles Rurales

TRÉSORIER

Laurent BRUNI

Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)

MEMBRES ASSOCIATIFS

Jean-Michel BOCQUET

Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC)

Caroline LADOUS

Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)

Cédric Mazière

Ligue de l'enseignement

Paul VIRICEL

Fédération Léo Lagrange

MEMBRES DE DROIT

Angèle ARCHIMBAUD

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Vincent DEMANGE

Ministère de l'Éducation nationale (DJEPVA)

Paul GERNIGON

Ministère de la Culture

Anne-Sophie JOUANNEAU

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Marion LEBON

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Kaïs MARZOUKI

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Michel TARRAN

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

AUDIENCES 2017



→ LES COMMISSIONS DU FONJEP



COMMISSION COMMUNICATION

Elle s'est réunie à 6 reprises en 2017.

Objectif de travail :
Renforcer et cibler la communication du Fonjep.



COMMISSION TERRITOIRES

Elle s'est réunie à 4 reprises en 2017.

Objectif de travail :
Animer le collectif des délégués régionaux et soutenir leur action.



COMMISSION FINANCIÈRE

Elle s'est réunie à 2 reprises en 2017.

Objectif de travail :
Proposer au bureau et au conseil d'administration des choix stratégiques (travaux, aménagements, placements financiers, etc.)



COMMISSION ADHÉSION

Elle s'est réunie à 2 reprises en 2017.

Objectif de travail :
Examiner les demandes d'adhésion des associations au Fonjep.

LA COMMUNICATION DU FONJEP SE RENOUVELLE

Fin 2016, le Fonjep a lancé un plan de communication pour renouveler son image et rendre plus lisibles ses missions au national et en région. En 2017, le Fonjep s'est doté d'une nouvelle charte graphique, d'un nouveau site internet, et a lancé son compte Twitter. En parallèle, les délégations régionales ont été dotées d'une page dans le site internet et des premiers éléments d'un kit de communication. En 2018, des actions complémentaires sont programmées, notamment pour améliorer la communication sur les dispositifs de solidarité internationale.

Charte graphique

La nouvelle charte graphique du Fonjep offre un logo simplifié accompagné d'une accroche qui décline le sigle Fonjep pour éclairer son identité. Ce logo est complété par un système graphique composé de trois modules colorés qui représentent l'État, les associations et les collectivités. Ces trois modules créent ensemble une flèche qui symbolise la dynamique créée par cette coopération.

Le logo a été décliné en versions régionalisées pour accompagner le déploiement des comités régionaux. Un ensemble de papeterie nationale et régionale aux couleurs de la nouvelle charte a été produit.

Refonte du site www.fonjep.org

Le nouveau site a été mis en ligne le 23 octobre 2017. Plus ergonomique, adapté à la lecture sur différentes tailles d'écrans, il présente l'action et l'actualité du Fonjep au national et en région, et il relaie les actualités de ses partenaires. La ligne éditoriale privilégie un contenu clair et synthétique. Le site fait le lien avec le compte Twitter du Fonjep et l'extranet des postes Fonjep. Fin 2017, deux mois après sa mise en ligne, il avait enregistré près de 10 800 sessions et 6 800 utilisateurs.

Compte twitter @fonjep

Le premier tweet du Fonjep a été publié le 11 octobre 2017. L'objectif éditorial de ce compte est d'affirmer le rôle de pivot du Fonjep sur le champ de l'éducation populaire. Fin décembre 2017, deux mois et demi après le premier tweet, le Fonjep comptait 220 abonnés.





➔ GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Dans un contexte économique singulier et un environnement politique et réglementaire instable, comment les associations du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire peuvent-elles assurer la viabilité de leur projet associatif ? Face à l'importance de cette question, le Fonjep a lancé avec le Cnajep¹ un projet visant à offrir aux associations du secteur un appui à la réflexion sur leurs modèles socio-économiques.

MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES

moyens mobilisés au service du projet associatif



RICHESSSES HUMAINES

bénévoles, salariés,
services civiques



LEVIERS ÉCONOMIQUES

financements,
structuration des coûts



ALLIANCES & PARTENARIATS

locaux, régionaux, nationaux,
publics, privés

Un groupe travaille sur ce sujet depuis 2 ans. Il s'appuie sur l'Adasi²

Une phase exploratoire (enquête et entretiens) a mis en évidence 3 points clés :

75 %

**des associations
sont intéressées**
par les modèles
socio-économiques

63 %

**des associations
ont déjà engagé
la réflexion sur
ce sujet**

50 %

**des associations
souhaitent un appui
et un accompagnement**

L'enquête a recueilli 56 % de retours en moins de 15 jours. La plupart des associations répondantes sont employeuses et 90 % d'entre elles présentent un budget compris entre 100 000 euros et 1 000 000 euros.

Nombreuses sont celles qui élaborent des scénarios pour renouveler leur modèle socio-économique. Parmi elles, 40 % ont déjà expérimenté des solutions et beaucoup sont déjà dans une hybridation de ressources.

Elles attendent des conseils, mais aussi des échanges entre pairs, des informations et formations pour accompagner leurs réflexions.

1- Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire

2- Association pour le développement de l'accompagnement à la stratégie et à l'innovation des projets d'intérêt général

UN COMITÉ DE PILOTAGE

10 associations de jeunesse et d'éducation populaire émanant du Cnajep et du Fonjep.
L'État représenté par la DJEPVA

Animer l'ensemble des réflexions
Identifier les problématiques du secteur
Définir des premières pistes de travail



UNE ENQUÊTE AUPRÈS DE 4 002 ASSOCIATIONS JEP

Identifier les besoins des associations et les premières actions et réflexions de terrain.



DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Recueillir l'expérience d'acteurs « pionniers » qui ont mené des actions innovantes



ÉLABORATION D'HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

débatues lors d'ateliers pendant l'assemblée générale du Fonjep en juin 2017



DÉFINITION DE 4 PROJETS D'ACTION



CAPITALISER

De nombreux travaux sont menés sur les territoires. Grâce à son ancrage territorial et au regard multiple qu'offre la cogestion, le Fonjep a des atouts pour se positionner en observatoire et valoriser les expériences menées dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.



DIFFUSER

Pour faire connaître et essayer les expériences menées, un centre de ressources pourrait être créé. Il constituerait la vitrine des travaux liés aux modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire.



ACCOMPAGNER

Le Fonjep peut proposer un appui opérationnel, en organisant des formations, en impulsant des échanges entre associations, en mettant à disposition des outils pratiques d'aide à l'action.



EXPÉRIMENTER

Le Fonjep peut impulser des expérimentations qui vont servir la recherche et les actions de demain. Elles seront à entrées multiples : type de territoire, nature des réseaux...



APPEL À CANDIDATURES

POUR UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE AFIN DE POURSUIVRE LES TRAVAUX.

C'est l'Adasi qui appuiera le Fonjep et le Cnajep dans la mise en oeuvre de 3 chantiers en 2018 :

**CHANTIER
EXPÉRIMENTATIONS**

**CHANTIER
CAPITALISATION**

**CHANTIER
TRANSFORMATION SOCIALE**

EN SAVOIR +

Suivez le projet sur www.fonjep.org rubrique *Prospective / modèles socio-économiques*
Vous trouverez notamment la synthèse des résultats de l'enquête dans la lettre 9 du Fonjep



➔ BUDGET

Karine Morlet, cheffe comptable / kmorlet@fonjep.org

Subventions conventionnées par l'État en 2017



+6,6%

La subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères augmente de 6.6 %

Les moyens financiers liés aux « postes Fonjep » restent stables

Financement provenant des collectivités territoriales



11 810 564,75 €

Les cofinancements sont en baisse.

Des contrats de cofinancement liant le Fonjep, les associations et les collectivités locales ont été dénoncés, et en contrepartie, moins de nouveaux contrats ont été signés.

Projets du Fonjep



51 522 €

Ce chiffre est en baisse :

Le projet Temps partiel subi /Fonds de soutien à l'emploi a été arrêté ;

- la participation au salon des Maires n'a pas été reconduite ;

- En revanche, les frais liés aux comités régionaux sont en hausse

Budget de fonctionnement



1 180 930,80 €

En 2017, les charges de fonctionnement du Fonjep ont poursuivi leur réduction.

SUBVENTIONS ALLOUÉES AU FONJEP

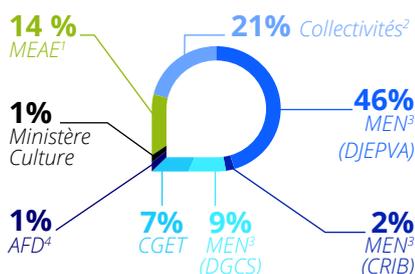
56 664 131,92€



SUBVENTIONS PROGRAMMÉES

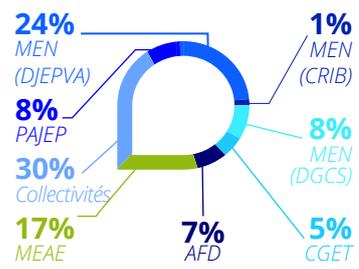
55 808 325,75 €

P
R
O
D
U
I
T
S



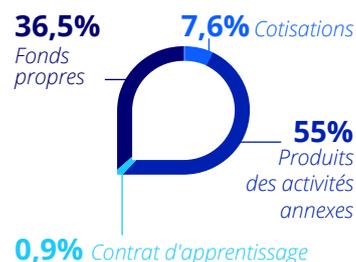
SUBVENTIONS POUR LE FONJEP

971 742,17 €



AUTRES RESSOURCES

209 188,63 €



SUBVENTIONS

"SOLIDARITÉ INTERNATIONALE"

7 746 489 €

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

- Projets jeunes (JSI-VVSI)
- Volontariat de solidarité internationale (VSI)



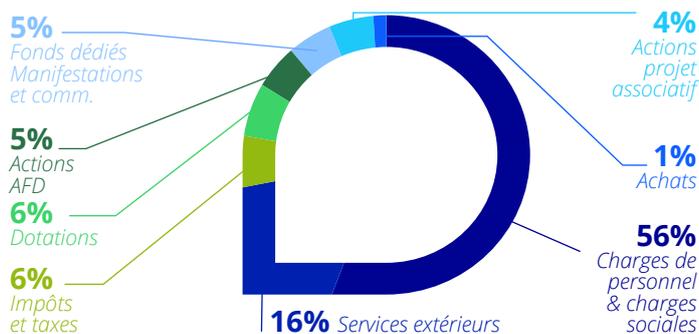
SUBVENTIONS "POSTES FONJEP"

48 061 836,75 €

C
H
A
R
G
E
S

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 180 930,80 €



Ministère de l'Éducation nationale (DJEPVA)	25 701 778 € 00
Collectivités (toutes collectivités confondues)	11 810 564 € 75
Ministère de l'Éducation nationale (DGCS)	4 780 715 € 00
Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)	3 851 680 € 00
Ministère de l'Éducation nationale (CRIB)	1 162 359 € 00
Ministère de la Culture	417 240 € 00
Agence française de développement	337 500 € 00

1- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
 2- Toutes collectivités confondues
 3- Ministère de l'Éducation nationale
 4- Agence française de développement

→ POSTES FONJEP

Frédéric Harstrich, responsable du service gestion / fhartsrich@fonjep.org

Patricia Lecardez, assistante de gestion / plecardez@fonjep.org

Patricia Tastayre, assistante de délégation générale / ptastayre@fonjep.org

Les « postes Fonjep » sont des subventions versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Cette aide permet de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un(e) salarié(e) permanent(e) qualifié(e). Ce dispositif vient essentiellement en appui des projets associatifs liés aux loisirs éducatifs des jeunes, à l'action sociale (foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux), à la culture, aux actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à l'engagement associatif (centres de ressources et d'information des bénévoles), etc.

Le Fonjep assure le versement de ces subventions pour le compte de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), du Ministère de la Culture, et de l'Agence française de développement (AFD) déléguée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Des collectivités contribuent également à cette subvention : villes et communes, communautés de communes, syndicat intercommunaux, syndicats d'agglomération, conseils départementaux, conseils régionaux.

CHIFFRES CLÉS

En 2017, Le Fonjep a géré **5 293 postes Fonjep**

5 293

214,5

dont **214,5 postes cofinancés par les collectivités territoriales.**

48 061 836,75 €

de subventions
en provenance de l'État (75 %) et des collectivités (25 %)

EN SAVOIR +

Le détail des subventions relatives aux postes Fonjep est présenté dans les pages « Budget », page 9. Rendez-vous également sur www.fonjep.org rubrique **Postes Fonjep**

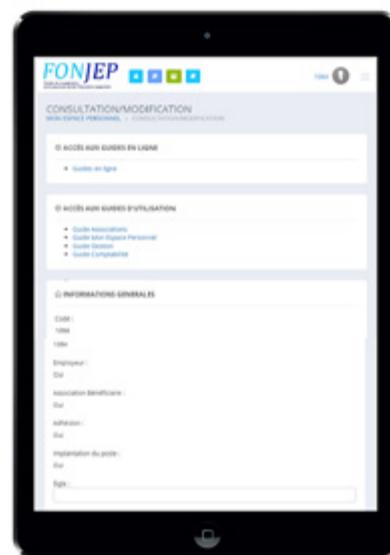
UN NOUVEL EXTRANET POUR GÉRER LES POSTES FONJEP

Le Fonjep met à disposition depuis 2003 un outil de gestion en ligne des postes Fonjep sous la forme d'un Extranet qui permet à l'ensemble des partenaires extérieurs (État, collectivités, associations...) de visualiser et/ou modifier les informations de gestion qui les concernent. Cet extranet a été refondu en 2017 pour réactualiser la technologie et répondre aux améliorations demandées par les utilisateurs.

Ce nouvel extranet bénéficie d'une ergonomie plus intuitive et offre une navigation plus fluide, une plus grande souplesse d'usage et plus d'interactivité (extraction, échanges de documents).

Les données de l'enquête menée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) en 2016 et 2017 sur les postes Fonjep ont été prises en compte afin de faire évoluer les champs de la base de données, et pour mieux situer la nature des territoires d'implantation des associations. Des outils statistiques ont également été intégrés.

Mis en ligne fin novembre 2017, il a été présenté aux associations et aux services de l'État lors de séances de sensibilisation et formation. Le 15 janvier 2018, des tutoriels sont venus l'enrichir pour offrir une plus grande autonomie aux utilisateurs.



ENQUÊTE SUR LES POSTES FONJEP

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a réalisé une enquête sur les postes Fonjep entre décembre 2016 et février 2017 en direction de l'ensemble des associations bénéficiaires. Elle a été réalisée en lien étroit avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Le financement des postes Fonjep est assuré à 41 % par les associations et à 24 % par la subvention Fonjep. Parmi les autres financeurs, les caisses d'allocations familiales (CAF), le département, la région, la Mutualité sociale agricole (MSA) ou l'État sont les plus cités.

L'affectation d'une subvention "poste Fonjep" est décidée une fois sur deux suite à un entretien avec les services de l'État, ce qui témoigne d'un dialogue dans les décisions d'affectation des subventions, et plus d'une fois sur trois suite à l'envoi d'un dossier CERFA.

83 % des postes font l'objet d'une évaluation. Celle-ci est réalisée 2 fois sur 3 en interne. Elle est triennale pour 51 % des postes et annuelle pour 41 % d'entre eux. 76 % des évaluations sont menées de façon contradictoire, ce qui permet à chacun d'exprimer son avis.

Pour les associations, les 3 principaux avantages d'un poste Fonjep sont de soutenir l'emploi associatif qualifié, de développer le projet associatif et de proposer une subvention triennale.

CHIFFRES CLÉS

3 467

associations ont bénéficié d'au moins un poste Fonjep, en 2016

5 647

postes Fonjep en activité

10 088 €

subvention moyenne attribuée à une association bénéficiaire

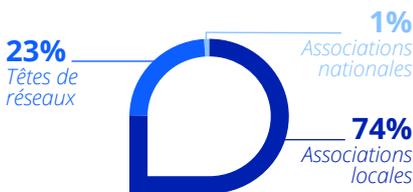
7 164 €

subvention médiane attribuée à une association bénéficiaire

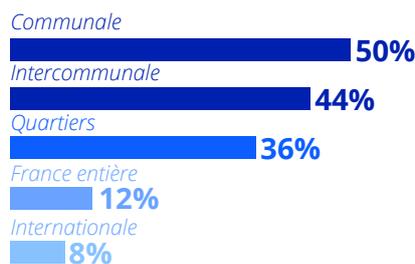
ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES

Taux de réponse sur les questions relatives aux organismes bénéficiaires : 73 %¹

TYPE D'ASSOCIATIONS



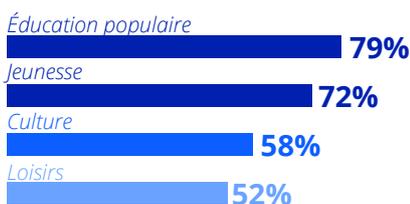
ÉCHELLE D'INTERVENTION



62% des associations répondantes interviennent, au moins en partie, dans les quartiers prioritaires « politique de la ville »

48% dans des zones de revitalisation rurales.

DOMAINES D'ACTION



47%

Près de la moitié des associations bénéficiaires a un effectif de 1 à 9 salarié(s).

RESSOURCES

1 355 098 €

Budget annuel global moyen 2016 des associations bénéficiaires

450 000 €

Budget annuel global médian 2016 des associations bénéficiaires

LES POSTES FONJEP

Taux de réponse sur les questions relatives aux organismes bénéficiaires : 70 %¹

LE PROFIL TYPE D'UN SALARIÉ EN "POSTE FONJEP"

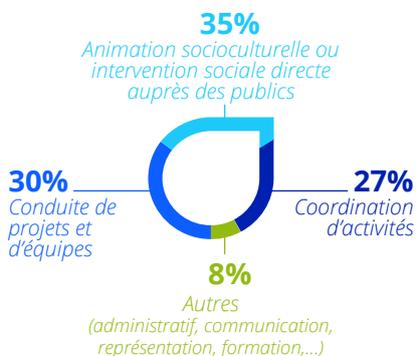


Travaillant à temps plein



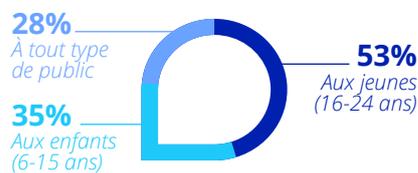
TYPES D'ACTIVITÉS

En moyenne, le temps de travail d'un salarié en poste Fonjep est réparti comme suit :



TYPES DE PUBLICS

Les projets associatifs soutenus par des salariés en postes Fonjep 60% sont des femmes s'adressent :



69% des publics sont, au moins en partie, originaires d'un quartier prioritaire de la ville.



EN SAVOIR +

Vous trouverez les résultats complets de cette enquête sur www.fonjep.org rubrique *Postes Fonjep / de quoi s'agit-il ?*

Et les résultats par région dans la rubrique *En région*

→ SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Mehdi Achour, responsable du pôle solidarité internationale / machour@fonjep.org

Claire Beauquier, gestionnaire du pôle solidarité internationale / cbeauquier@fonjep.org

En lien avec ses partenaires, le Fonjep gère plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD). Il s'agit de favoriser des échanges interculturels autour d'actions collectives, solidaires et durables. Le pôle solidarité internationale assure aussi la promotion de ces dispositifs auprès des acteurs de l'éducation populaire. En 2017, dix séances d'information et de sensibilisation ont ainsi été menées à Paris et en province.

VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (VSI)

Le statut de volontaire de solidarité internationale (VSI) permet aux associations agréées par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de mobiliser des volontaires sur des missions d'intérêt général à l'étranger dans le domaine de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

Toute personne majeure, sans critère d'âge ni de nationalité, peut réaliser une mission de VSI, pendant un an minimum, et jusqu'à six ans. En 2017, la commission du VSI, dont le secrétariat est assuré par le Fonjep, a attribué un agrément à l'Association pour le développement des initiatives citoyennes et européennes (ADICE), implantée à Roubaix (Hauts-de-France). Désormais, 29 associations disposent de l'agrément pour l'envoi de VSI et bénéficient de subventions pour l'accompagnement des volontaires et pour la prise en charge de leur couverture sociale.

CHIFFRES CLÉS 2017

1 636

volontaires sont partis en mission en 2017

93

dans 93 pays différents (hors Espace économique européen)

149

Le Cambodge est la première destination avec 149 volontaires en 2017

6 580 000 €

C'est la subvention annuelle allouée par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international pour ce dispositif

En novembre 2017, le Fonjep s'est rendu aux Philippines à la rencontre d'une quarantaine de volontaires en mission pour le compte de six associations agréées. Le Fonjep a également rencontré des structures d'accueil et des partenaires locaux, dont l'association LP4Y à Cebu qui accueille plusieurs VSI et qui accompagne des jeunes en réinsertion professionnelle. Cette mission a également permis de rencontrer le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France et l'Agence du volontariat philippine (PNVSCA).



Centre LP4Y de Cebu, Philippines, 2017.
(Photo : Claire Beauquier, Fonjep)

PROJETS DE JEUNES (JSI ET VVVS)

Les programmes Jeunesse, solidarité internationale (JSI) et Ville, vie, vacances/solidarité internationale (VVV/SI) permettent des rencontres interculturelles de groupes de jeunes français et étrangers autour d'une action de développement, en France ou à l'étranger.

Ils sont ouverts à toute association loi 1901 française pour mettre en place des projets d'intérêt collectif menés par des jeunes et portés par une association française en partenariat avec une association étrangère.

CHIFFRES CLÉS 2017

1 161 jeunes sont partis en échange solidaire JSI ou VVVS

129 projets répartis dans 27 pays différents dans le monde*

+ de **850 000 €**

Plus de 850 000 euros ont été consacrés à ces deux dispositifs

Photo : Association Iwara, août 2017, Bénin.



L'association Iwara a bénéficié d'une subvention JSI pour un chantier de construction de barques motorisées dans la commune de Grand Popo au Bénin afin de faciliter l'accès à l'école des élèves qui habitent les îles avoisinantes. Elle a travaillé avec la commune de Grand Popo, qui a mis en place des enquêtes pour identifier les besoins des riverains et des écoles. Quatre jeunes bénévoles français, leurs encadrants et des bénévoles béninois, ont rejoint le chantier de construction des barques en août 2017. Des activités d'animation et des ateliers d'échanges interculturels ont été menés avec les enfants. Cette action a été parrainée par l'association Étudiants et Développement.

POSTES FONJEP D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT (EAD)

Le dispositif des postes EAD permet de cofinancer des postes dans des associations de solidarité internationale ou d'éducation populaire afin de développer auprès du grand public des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les questions de citoyenneté, de solidarité internationale et de développement.

En 2017, le Fonjep a géré 45 postes EAD financés par l'Agence française de développement (AFD), et a assuré l'animation de ces postes. Un nouvel appel à propositions triennal a été lancé pour 2018-2020. Entre 2015 et 2017, les actions menées par les associations bénéficiaires ont concerné près de 550 000 personnes. Il s'agit essentiellement du grand public

(42 % des personnes) et du milieu éducatif (32 %). 44 % des associations pensent que leur action favorise un changement social ou l'évolution des comportements sociaux. Elles participent par exemple à promouvoir l'engagement citoyen, à développer l'esprit critique ou encore à valoriser les individus dans leurs capacités à « faire ».

SERVICE CIVIQUE À L'INTERNATIONAL

En 2017, le Fonjep a créé une passerelle entre éducation populaire et solidarité internationale, en permettant à des associations d'éducation populaire d'ouvrir à leurs publics bénéficiaires des opportunités de mobilité à l'international.

Un appel à proposition a été lancé en 2017 pour l'expérimentation d'un service civique à l'international, permettant aux associations de jeunesse et d'éducation populaire qui n'ont jamais travaillé sur

ces questions de développer un savoir-faire sur la préparation au départ de jeunes vers l'étranger. Au total 30 missions seront financées sur la période 2018-2019.

EN SAVOIR +

Rendez-vous sur www.fonjep.org rubrique *Solidarité internationale*.

(*) Pays éligibles à l'aide publique au développement selon le classement de l'OCDE.

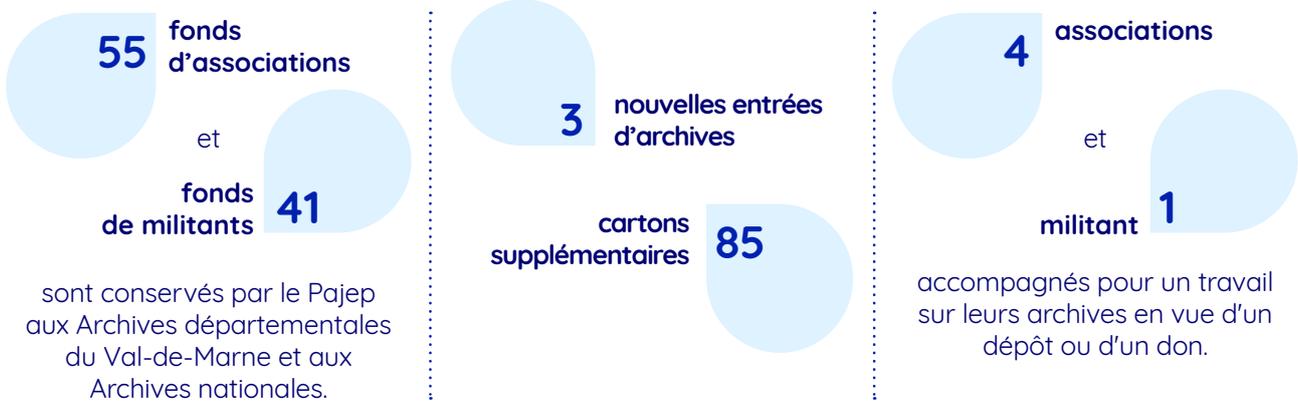
Jonathan LANDAU, chargé de mission / contact@pajep.fr et jlandau@fonjep.org

Le Pajep est un pôle de partenaires qui a pour mission de collecter, de conserver, de classer et valoriser les archives privées qui traitent de la jeunesse et de l'éducation populaire, qu'elles proviennent d'associations ou de personnalités qui ont marqué le secteur de leur empreinte. La gestion du Pajep est confiée au Fonjep et est encadrée par une convention établie avec le ministère de l'Éducation nationale (DJEPVA).

Six partenaires sont réunis au sein du Pajep : le ministère de l'Éducation nationale (DJEPVA), les Archives départementales du Val-de-Marne, les Archives nationales, le ministère de la Culture, les Archives nationales du monde du travail et l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Adajep).

Le travail du Pajep s'appuie sur un comité scientifique composé de représentants des six partenaires du pôle, de personnes qualifiées et de représentants du monde universitaire et de la recherche.

CHIFFRES CLÉS



*Gisèle de Failly, fondatrice et directrice des Ceméa jusqu'en 1969.
Image tirée du film des Ceméa "Et l'histoire va commencer...
80 ans, toujours passeurs !", 2017.*

UN FILM POUR LES CEMÉA

Les Ceméa ont fait appel au Pajep pour célébrer leurs 80 ans d'existence et réaliser un film documentaire intitulé « Et l'histoire va commencer... 80 ans, toujours passeurs ! ». D'une durée de trente minutes, ce film retrace l'histoire du mouvement des Ceméa et trace des pistes pour l'avenir. Composé de films d'archives conservés aux Archives du Val-de-Marne et de témoignages réalisés spécifiquement pour l'occasion, il peut intéresser à

la fois les chercheurs, les militants et le grand public. Sa diffusion coïncide avec la finalisation de l'instrument de recherche qui permet d'explorer l'ensemble des archives audiovisuelles déposées par les Ceméa il y a presque dix ans.

JOURNÉE D'ÉTUDE CONSACRÉE À L'ACTION CATHOLIQUE SPÉCIALISÉE

La journée d'étude « L'Action catholique spécialisée (1945-1965). Expériences de militants : JAC-MRJC, JEC, JIC, JMC, JOC » a été organisée le 7 décembre 2017 aux Archives du Val-de-Marne. Une soixantaine de personnes y ont assisté : monde catholique, associations d'éducation populaire, monde de la recherche et étudiants en archives. Cet évènement a été l'occasion pour le Pajep de travailler en collaboration avec des centres d'archives complémentaires tels le Centre national des archives de l'Église de France (Cnaef), et de valoriser des fonds peu connus.



UN NOUVEAU FONDS ORIGINAL

À l'automne 2017, le Pajep a collecté le fonds d'archives de Sven Sainderichin, un militant de l'éducation populaire connu pour avoir été l'un des principaux illustrateurs des revues du mouvement des Éclaireurs dans les années 1930 et 1940. Pour l'essentiel, ces archives sont composées de dessins originaux dans lesquels on retrouve tout l'esprit et les valeurs des Éclaireurs : camaraderie, esprit de curiosité, respect de la nature, épanouissement du corps et soif d'aventure. Une procédure de numérisation des plus beaux spécimens a été engagée.

Dessins de Sven Sainderichin



UN NOUVEAU DÉPÔT POUR L'ANACEJ

L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes a déposé ses archives au Pajep pour la deuxième fois. Dans cet ensemble documentaire conservé aux Archives nationales, les activités d'information, de sensibilisation et de communication menées par l'association sont particulièrement bien représentées. On les retrouve sous la forme de fascicules, rapports, guides, magazines, cahiers, brochures, affiches et même panneaux d'exposition. Un nombre important de photographies accompagne également ce dépôt.



Association des déposants aux archives
de la jeunesse et de l'éducation populaire

L'HISTOIRE SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI À L'ADAJEP

En juin 2017, l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Adajep) a souhaité renforcer sa communication. C'est ainsi qu'est né le projet « L'histoire se construit aujourd'hui ». Le parti pris : partir des préoccupations concrètes des associations pour les sensibiliser à la gestion de l'information et des archives, pour envisager, à terme,

un dépôt. Des fiches pratiques vont être créées à leur attention, ainsi que des outils de sensibilisation (cartes postales, dossier de présentation de la démarche, dossier de presse, etc.) **Le Fonjep a décidé de soutenir le projet en finançant la création des supports utiles.**

EN SAVOIR +

Rendez-vous sur www.fonjep.org rubrique *Pajep-Archives*.

→ LE FONJEP EN RÉGION

En 2017, les assemblées générales sur les 16 régions ont permis de désigner leurs délégués régionaux qui ont ensuite été élus par le Conseil d'administration du Fonjep. L'année 2018 sera consacrée à l'installation des 16 comités régionaux.

L'action de ces Comités régionaux et des délégués régionaux est précisée dans une feuille de route cadre et dans l'instruction interministérielle du 19 décembre 2017.¹ Les comités régionaux n'ont pas de personnalité juridique propre, et sont partie intégrante du Fonjep. Leur composition est le reflet régional du Conseil d'administration national du Fonjep : un comité regroupe au niveau régional des représentants des services de l'État et des collectivités territoriales, et des représentants de toute association bénéficiaire d'une aide du Fonjep.

Les comités sont les lieux privilégiés de la mise en œuvre de la charte d'engagements réciproques renouvelée en 2014 par l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales et de la charte de cogestion du Fonjep qui en découle. En leur sein, l'État et les associations s'engagent à « créer des conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif, à contribuer à la constitution de connaissances et au partage d'analyses sur leurs champs d'intervention, et à être force de proposition de projets et expérimentations à coconstruire entre l'État, les collectivités territoriales et les associations »

 Les services de l'État, qui co-animent le dispositif en région en lien avec le comité régional du Fonjep et son délégué régional, veilleront à inviter les représentants du milieu associatif et des collectivités territoriales à échanger sur les orientations et le développement du dispositif Fonjep sur le territoire [...]" 



LES MISSIONS DES COMITÉS RÉGIONAUX FONJEP

PRIORITÉS NATIONALES

Participer à l'assemblée générale et aux travaux des différentes commissions du Fonjep (notamment la « Commission territoires » qui réunit régulièrement tous les délégués régionaux).

Deux délégués régionaux élus par leurs pairs participent au Conseil d'administration du Fonjep.

Répondre aux saisines de la « Commission Adhésion » pour donner un avis sur les demandes d'adhésion des associations non adhérentes et non affiliées.

Participer selon les demandes aux travaux de réflexion et d'études nationaux.

PRIORITÉS RÉGIONALES

Développer avec les services de l'État et les collectivités territoriales et les associations de jeunesse et d'éducation populaire, divers projets relevant du champ de ces dernières. Soumettre au Conseil d'administration du Fonjep une demande de soutien pour les financer.

Répondre aux demandes d'observation, de diagnostic et de prospective territoriale émanant des services de l'État, des collectivités territoriales et les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Faire connaître et reconnaître le Fonjep et ses projets dans leur région. Créer les conditions de nouvelles conventions de soutien de la vie associative régionale via : Conseil régional, Conseil départemental, Communes, CAF, etc.

Les délégués sont les correspondants du Fonjep en région et les interlocuteurs privilégiés des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales sur les questions relatives aux postes Fonjep.

En fonction du contexte local, chaque D-R-D-JSCS mentionnera dans la feuille de route régionale les orientations et les chantiers qui lui apparaissent prioritaires.

● EN SAVOIR +

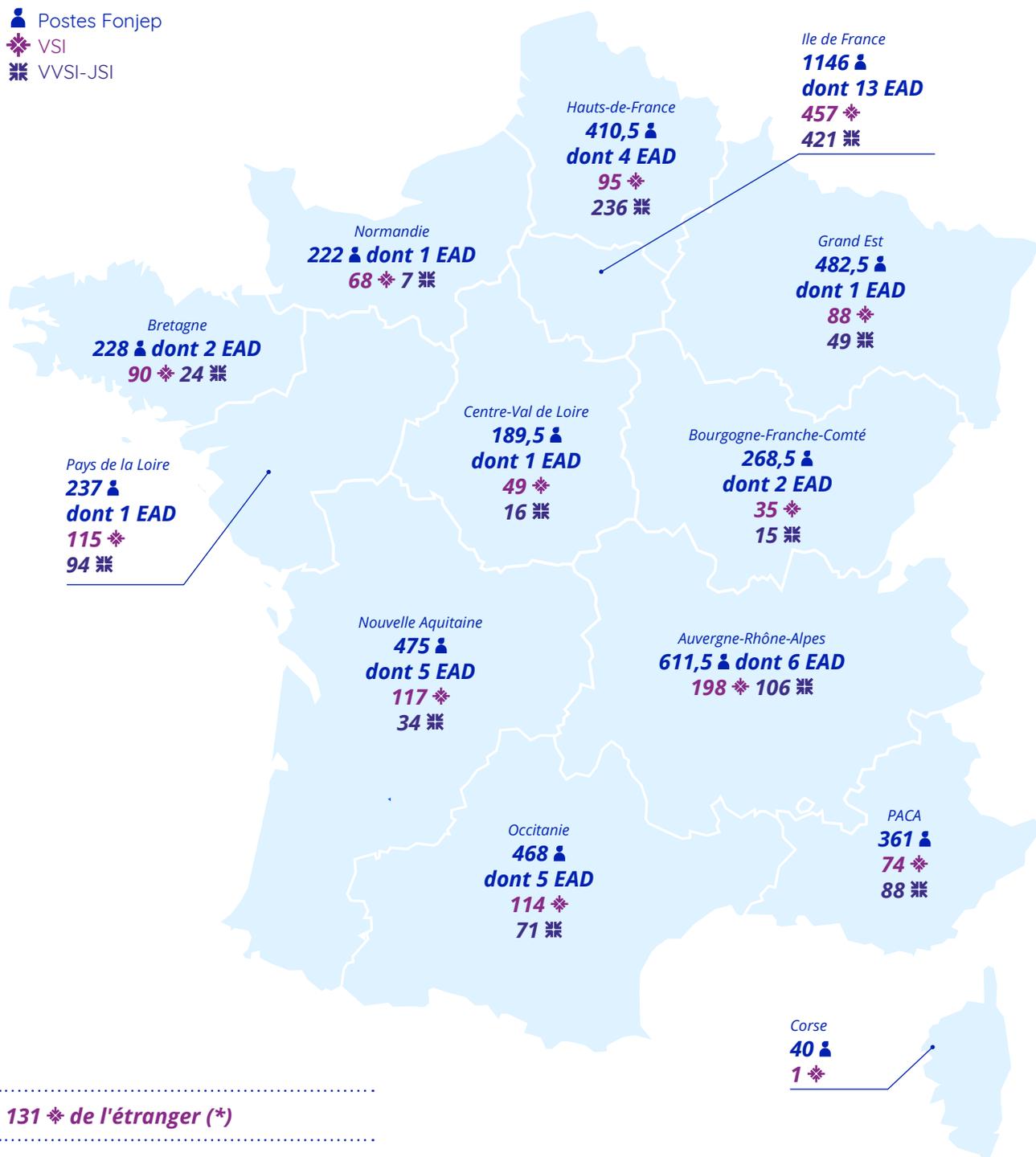
Rendez-vous sur www.fonjep.org rubrique *En région*

1- Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017 relative au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

2- Extraits de l'Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017 relative au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

POSTES FONJEP ET DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE PAR RÉGION

-  Postes Fonjep
-  VSI
-  VSSI-JSI



OUTRE-MER



(*) VSI étrangers ou VSI français déclarés résidents à l'étranger



LE FONJEP : UN LEVIER POUR LES PROJETS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations depuis 1964. Véritable pôle de ressources, il est un levier du développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Il gère notamment 5293 « postes Fonjep », dispositif qui contribue à l'emploi de permanents formés au sein d'associations.

Nourri par son ancrage territorial, par le regard multiple qu'offre la cogestion et par son expérience, le Fonjep est en veille permanente sur les évolutions sociales et les nouveaux besoins en matière de politique de jeunesse et d'éducation populaire. Avec ses partenaires, il analyse ces tendances, expérimente et développe des pistes d'actions nouvelles pour répondre aux besoins sociaux.

L'ÉQUIPE DU FONJEP EST COMPOSÉE DE

Nouria DUTHOIT MESSAOUDI, déléguée générale
Elitza BAEV, déléguée générale adjointe
Patricia TASTAYRE, assistante de la délégation générale

Mehdi ACHOUR, responsable du pôle volontariat de solidarité internationale
Claire BEAUQUIER, gestionnaire du pôle volontariat de solidarité internationale

Jonathan LANDAU, archiviste responsable de la mission Pajep

Frédéric HARSTRICH, responsable du service gestion
Patricia LECARDEZ, assistante de gestion administrative
Karine MORLET, cheffe comptable
Foune KONTE, aide-gestion



LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX DU FONJEP



Auvergne-Rhône-Alpes
Mélanie ROUSSET
mr@rhone-alpes.centres-sociaux.org



Bourgogne-Franche-Comté
Sandrine CARBONEL
udmjc21.scarbanel@gmail.com



Bretagne
Marie-Laure DAVY
marie-laure.davy@leolagrance.org



Centre-Val de Loire
Jean-Claude DUMOULIN
dumhop@orange.fr



Corse
Dominique ROSSI
dume_rossi@yahoo.fr



Grand Est
Yann FREMEAUX
direction@frmjclorraine.org



Guadeloupe
Yannick SEBASTIEN
yannick.sebastien@cemea.asso.fr



Hauts de France
Djill ACHIBA
d.achiba@csc-belencontre.org



Île-de-France
Jérôme CACCIAGUERRA
j.cacciaguerra@urhaj-idf.fr



La Réunion
Jean-Michel BANOS
Un nouveau délégué sera élu en 2018



Martinique
Frédéric CONTAULT
frederic.cemeamartinique@gmail.com



Normandie
Albert LE MONNIER
albert.le-monnier@wanadoo.fr



Nouvelle-Aquitaine
Hubert GEORGE
hg5533@orange.fr



Occitanie
Agnès FASAN
agnes.fasan@lecgcs.org



Pays de la Loire
Régis BALRY
r.balry@cemea-pdll.org



Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Karim TOUCHE
karim.touche@laligue13.fr